

Paris, le 11 avril 2013

**Didier LALLEMENT**  
Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur

Référence : PM/TK/063/13  
Objet : demande d'audience

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Congrès du SNICA-FO, réuni à Reims du 18 au 22 mars 2013, a déclaré qu'il ne pouvait pas se satisfaire des travaux issus des échanges du Groupe de travail « *impacts d'un transfert* », revendiqué par mon organisation syndicale et organisé par nos ministères de tutelle.

Il a fait le constat que les débats, uniquement orientés de façon à rassurer les IPCSR & DPCSR, n'apportent pas les garanties attendues et nécessaires. Les « fiches-recueils » présentées ne constituent en effet qu'un simple état des lieux, sans aucune valeur d'engagement.

Pour le SNICA-FO, le groupe de travail ne répond donc pas aux exigences des personnels, à savoir fournir les garanties légitimes qu'ils attendent sur leur avenir, en exposant un projet suffisamment abouti et construit pour emporter leur nécessaire adhésion, voire leur approbation.

Au travers d'une motion adoptée à l'unanimité, le congrès a mandaté mon bureau pour présenter en détail, au cours d'une audience bilatérale avec les secrétaires généraux des deux ministères, ses positionnements et attentes. Nous envisageons notamment à cette occasion de mettre en lumière le projet de recentralisation des examens du permis de conduire, élaboré par le SNICA-FO, dont nous avons déjà tracé les grandes lignes en votre présence.

Conformément à ce mandat, je sollicite, pour mon organisation syndicale, une audience de votre part.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de toute ma considération.

*signé*

**Patrick CHOPIN**  
Secrétaire Général